

Commune de Saint-Barthélemy Lestra (42)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA,

Par arrêté du 07 décembre 2021, Monsieur le Maire de Saint-Barthélemy Lestra a prescrit une enquête publique dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Cette modification porte sur la création d'un Stecal (secteur de taille et de capacité limité) en zone A du PLU pour permettre l'implantation d'un « éco-lieu » lié à une diversification agricole et écologique, ainsi que sur la modification du règlement général du PLU.

Cette enquête aura lieu **du 03 janvier 2022, 14h30, au 1^{er} février 2022, 17h00**, soit une durée de 30 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est fixé dans les locaux de la mairie de Saint-Barthélemy Lestra, 1 Place des Godelons à SAINT-BARTHELEMY LESTRA (42110).

Par décision n° E21000154/69 du 28 octobre 2021, le tribunal administratif a désigné Madame Claire-Lise PICHON en qualité de commissaire enquêtrice.

Un avis au public sera publié par voie de presse et par affichage en mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, du 03 janvier 2022, 14h30, au 1^{er} février 2022 inclus à 17h00, l'ensemble du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, version papier, seront disponibles à la mairie de Saint-Barthélemy Lestra, 1 Place des Godelons à SAINT-BARTHELEMY LESTRA (42110) aux horaires habituelles d'ouverture : lundi de 10h à 12h et de 14h à 19h, mardi de 14h à 16h et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h, sauf jours fériés.

La version numérique du dossier sera consultable sur le site internet dédié à l'enquête pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse du site : <https://www.registre-dematerialise.fr/2810>

Le public pourra formuler ses observations des manières suivantes :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet,
- sur un registre dématérialisé accessible, pendant la durée de l'enquête sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2810>
- sur l'adresse mail : enquete-publique-2810@registre-dematerialise.fr,
- ou les adresser, par écrit, à la Commissaire enquêtrice, au siège de l'enquête, Mairie, 1 Place des Godelons, 42110 SAINT-BARTHELEMY LESTRA.
- Lors des permanences tenues par la commissaire-enquêtrice définies ci-après

La commissaire-enquêtrice se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales aux dates et heures suivantes :

- **Le lundi 03 janvier 2022, de 14h30 à 18h30**
- **Le vendredi 14 janvier 2022, de 9h à 12h**
- **Le vendredi 21 janvier 2022, de 14h30 à 18h30**
- **Le lundi 24 janvier 2022, de 14h30 à 18h30**
- **Le mardi 1^{er} février 2022, de 14h à 17h**

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice, transmis au Maire dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public, en mairie pendant une durée d'un an.

Le Conseil Municipal se prononcera ensuite par délibération sur l'approbation de la modification du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification du PLU en vue de cette approbation.

Le Maire